

**PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2012**

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, l'installation de monsieur Vincent JACOMET en qualité de conseiller municipal de la ville de Dugny.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DE LA COMMISSION CULTURE**

L'assemblée délibérante procède, à l'UNANIMITÉ, à la désignation de monsieur Jacques CATTIAUX, conseiller municipal, en qualité de membre de la commission CULTURE de la ville de Dugny.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE, EN QUALITE DE SUPPLEANT**

L'assemblée délibérante procède, à l'UNANIMITÉ, à la désignation de monsieur Michel ADAM, conseiller municipal, en qualité de membre suppléant au sein du comité technique paritaire de la ville de Dugny.

DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2012

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, la demande de financement au titre de la D.D.U 2012 de six opérations, d'un montant de 1 146 842,59 € H.T (1 371 623,74 € TTC).

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2012

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, la demande de financement au titre de la DETR 2012 de quatre opérations, d'un montant de 177 493 € HT (212 281,83 € TTC).

**FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) :
DEMANDE DE SUBVENTION 2012**

L'assemblée délibérante autorise, par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, monsieur le Maire, à solliciter, dans le cadre du FIPD, le financement complémentaire d'un montant de 201 885 €, pour l'installation du système de vidéo protection sur la ville de Dugny.

**PROGRAMMATION 2012 DISPOSITIFS POLITIQUE DE LA VILLE :
A) CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) ET CONTRAT LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)
B) VILLE VIE VACANCES (VVV)**

Le conseil municipal adopte, à l'UNANIMITÉ, les projets d'actions présentés dans le cadre du programme 2012 de « Politique de la ville », concernant les dispositifs CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale), et comprenant le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire).

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, les projets présentés dans le cadre du programme 2012 de « Politique de la ville », pour les dispositifs VVV (Ville-Vie-Vacances).

**DISPOSITIFS POLITIQUE DE LA VILLE DEMANDES DE SUBVENTION
AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE (C.R.I.D.F.)**

L'assemblée délibérante autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire, à solliciter des financements du Conseil Régional d'Ile-de-France, pour les dispositifs de Politique de la ville, en mobilisant l'ensemble de ses politiques d'animation sociale des quartiers, de sécurité, de justice et de prévention, de santé, de citoyenneté, de l'emploi, de lutte contre les discriminations et égalité entre les femmes et les hommes.

**ACCOMPAGNEMENT AUX PROJETS D'ETE 2011
ET AUX SORTIES FAMILIALES :
CONVENTIONS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (93)**

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, la signature de conventions avec la CAF de Seine-Saint-Denis dans l'intérêt de participer aux opérations « Accompagnement projets été 2012 » et « Accompagnement sorties familiales et projets jeunes 2012 ».

TARIFS MUNICIPAUX 2012 : MAINTIEN ET REVALORISATION

Le conseil municipale fixe, par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, les tarifs municipaux et la tarification des moyens et biens communaux mis à disposition auprès des personnes de droit public et privé pour l'exercice 2012/2013, applicables à compter du 1^{er} septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013.

TARIFS PROTHESE DENTAIRE ET ORTHODONTIE : REVALORISATION

L'assemblée délibérante approuve, à l'UNANIMITÉ, l'actualisation des tarifs de prothèse dentaire et d'orthodontie du centre municipal de santé, qui seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2012 jusqu'au 31 août 2013.

**CONVENTION D'ACCUEIL D'ELEVES DE LA VILLE DU
BLANC-MESNIL : RECONDUCTION ANNEE SCOLAIRE 2012/2013**

Le conseil municipal approuve, par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS, l'intérêt de l'actualisation de la convention 2004, établie entre les villes de DUGNY et du BLANC-MESNIL et de la signature d'une nouvelle convention 2012-2013.

**PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DE L'ECOLE PRIVEE « INSTITUTION SAINTE-MARIE DU BOURGET »:**

Le conseil municipal fixe, par 21 voix POUR, 1 ABSTENTION, 5 voix CONTRE, la contribution financière de la ville de Dugny à un forfait de sept cent douze euros (712 €) par élève dugnysien, au titre de l'année scolaire 2011-2012, pour forfait d'externat lié aux frais de fonctionnement en classe élémentaire de l'Institution Sainte-Marie du Bourget, établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.. Il approuve la signature d'une convention de prise en charge des frais de fonctionnement de classes en cycle élémentaire d'école privée, établie entre la ville de Dugny et l'Institution Sainte-Marie du Bourget et fixe la participation financière de la ville de Dugny au titre de l'année scolaire 2012-2013, à un montant de sept cent vingt quatre euros (724 €) par élève dugnysien.

CENTRE SOCIAL DANS LE QUARTIER DU PONT-YBLON : CREATION ET SUBVENTIONNEMENT

L'assemblée municipale approuve, à l'UNANIMITÉ, l'intérêt de la création d'un « Centre social du quartier Pont-Yblon » au profit des jeunes, des familles et de l'ensemble des habitants du quartier Pont-Yblon, et de la collectivité.

**SPORTING CLUB DUGNYSIEN (Football)
SUBVENTION MUNICIPALE 2012**

Le conseil municipal approuve, à l'UNANIMITÉ, la subvention municipale 2012 pour l'association « Sporting Club Dugnysien » d'un montant de quarante mille euros (40 000 €).

**ASSOCIATION CLUB GASTON DUTOUR
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2012/2014**

L'assemblée délibérante admet, par 22 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, la nécessité de la signature d'une « convention pluriannuelle d'objectifs 2012/2014 » avec l'association « Club Gaston Dutour ».

**JURY DE CONCOURS :
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION
DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA VILLE DE DUGNY**

Le conseil municipal autorise, à l'UNANIMITÉ, monsieur le Maire, à signer le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un centre de loisirs sans hébergement.

**PAVILLON DU GARDIEN DU COMPLEXE SPORTIF ALAIN MIMOUN :
OPERATION DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION**

L'assemblée délibérante valide, à l'UNANIMITÉ, la procédure de démolition et de reconstruction d'un pavillon permettant le gardiennage du complexe sportif Alain Mimoun.

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
POUR LA RENOVATION DE LA RUE DEVAUX, ET DES RUES DESSERVANT
LA PLACE GABRIEL PERI ET LA MAIRIE**

Le conseil municipal valide, à l'UNANIMITÉ, la nécessité de faire appel à une mission de maîtrise d'œuvre pour le lancement des opérations de réfection et de rénovation des rues Adolphe Devaux, Georges Guynemer, Arthur Neibecker, Gabriel Péri, Joseph Salaun et de la Résistance.